



DATE : 26 septembre 2012

**Séance du Conseil général
sous la présidence de M. le Président
Jean-Gabriel Meylan**

CONSEIL GENERAL

Présents : 30 Conseillers généraux

Le quorum étant atteint, cette assemblée peut se dérouler normalement.

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mmes Nadia Savary, Marielle Corboz, MM. Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Claude-Alain Mast, Alexandre Vonlanthen

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Jean-Gabriel Meylan.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 juillet 2012.
3. Présentation de la Coreb et d'Ascobroye. (*débat libre*)
4. Approbation des clés de répartition du CO et de l'Association médico-sociale. (*débat organisé*)
 - 4.1. Clé de répartition du Cycle d'orientation de la Broye et de la commune de Villarepos.
 - 4.2. Clé de répartition de l'Association médico-sociale de la Broye.
5. Présentation des planifications financières 2013-2017. (*débat libre*)
6. Présentation de la révision générale du plan d'aménagement local. (*débat libre*)
7. Informations communales.
8. Divers.

DATE : 26 septembre 2012

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT JEAN-GABRIEL MEYLAN

M. le Président Jean-Gabriel Meylan salue les Conseillères et Conseillers généraux, Conseillères et Conseillers communaux, le bureau du Conseil Général, la presse, le public et plus particulièrement MM. Othmar Gassmann, président d'Ascobroye, et Pierre-André Arm, directeur de la Coreb.

Cette assemblée a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO et par affichage au pilier public communal.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques quand au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance.

Une séance ordinaire mais importante placée sous le signe de la stratégie et de ses outils. En premier lieu la présentation d'Ascobroye et de la Coreb, organes pour favoriser l'occupation de nos sols et développer dans certains domaines une vision interrégionale englobant les besoins des différentes parties, besoins tels que les déchets ou les transports. Ensuite, la planification financière avec comme but de définir et présenter notre capacité d'investissements sur une période de 5 ans et ainsi nous permettre dans un court ou moyen terme un choix cohérent axé sur les possibilités et la nécessité. Enfin, le plan d'aménagement qui doit permettre ou offrir la possibilité d'une utilisation cohérente de notre sol basée sur nos besoins et notre volonté de développement pour les années futures. Ces 3 angles de vue forment des pierres angulaires nous permettant le choix de notre développement futur.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 4 JUILLET 2012

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, ce procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. Le Président remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

3. PRESENTATION DE LA COREB ET D'ASCOBROYE

M. le Président Jean-Gabriel Meylan rappelle que ce point de l'ordre du jour est purement informatif. Ces 2 organes, cantonal pour l'un et intercantonal pour l'autre doivent être des moteurs du développement économique de notre région. Les différentes commissions qui travaillent, ainsi que les nombreux projets menés doivent avoir un apport perceptif sur notre commune et notre région. Il donne la parole à M. Othmar Gassmann, président d'Ascobroye, et M. Pierre-André Arm, directeur de la Coreb, qui vont nous apporter les informations qui sauront nous rassurer quant au rôle de ces deux associations et de la plus-value qu'elles nous apportent.

DATE : 26 septembre 2012

M. Othmar Gassmann, président d'Ascobroye, nous remercie de leur donner l'occasion de présenter leur association.

Ascobroye est une association de communes regroupant les communes de la Broye fribourgeoise. Elle est régie par la Loi sur les communes (LCo) du canton de Fribourg et les statuts de l'association.

Les organes de l'association sont :

- L'assemblée des délégués, composée des délégués des communes du district : Bussy, Châbles, Châtillon, Cheiry, Cheyres, Cugy, Delley-Portalban, Domdidier, Dompierre (FR), Estavayer-le-Lac, Fétigny, Font, Gletterens, Léchelles, Les Montets, Lully, Ménières, Montagny, Morens, Murist, Nuvilly, Prévondavaux, Rueyres-les-Prés, Russy, Sévaz, St-Aubin, Surpierre, Vallon, Vernay, Villeneuve, Vuissens.
- Le comité de direction composé de neuf syndics en fonction réparti en 3 secteurs 3 membres par secteur (la haute Broye, secteur centre et la basse Broye), élus par l'assemblée des délégués. Les syndics d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier sont membres de droit au comité, les 7 autres sont élus par l'assemblée des délégués. Le président de l'assemblée peut faire partie du comité, le cas échéant, le présider. Le préfet ainsi que le président ou le vice-président fribourgeois de la COREB participent également au comité, avec voix consultative. Les membres du comité de direction sont :
 - Othmar Gassmann, président
 - Nadia Savary, co-présidente
 - Albert Bachmann, Gérard Brodard, Christophe Noël, Jean-Pierre Gorret, André Jaccard, Pascal Joye, Nicolas Kilchoer

Les buts de l'Association sont :

- La coordination et la défense de ses membres;
- L'aménagement rationnel du territoire de la Broye, notamment au travers de l'adoption et la mise en œuvre d'un plan directeur régional;
- La promotion du développement économique régional.

Pour réaliser les buts mentionnés ci-dessus, l'association peut financer des études, à l'exclusion de tout investissement. Elle peut confier à des tiers l'exécution de certaines tâches si son intérêt le commande. Elle peut également offrir, contre rétribution, les services susmentionnés ainsi que d'autres à des tiers.

L'association est membre de la communauté régionale de la Broye (COREB)

Exemples de tâches et réalisations :

- Préavise les plans d'aménagement local des communes;(tâche attribuée du canton)
- A lancé et piloté le projet qui a abouti à commune.net → gestion commune de l'infrastructure informatique (harmonisation et achat commun) et de la formation des utilisateurs en collaboration avec le Site.
- A mandaté Arcade pour aider les jeunes en difficultés: 2 personnes du comité Ascobroye sont membres de la commission.
- A une déléguée au conseil du GYB → Mme Nadia Savary
- A 2 délégués à l'ACF qui nous demande régulièrement des rapports.
- Cherche des solutions pour les bibliothèques du district: organisation et financement.
- Soutient les communes dans des négociations, par ex. Swisscom Bluewin TV, PAL etc.

DATE : 26 septembre 2012

- Délègue à la COREB les tâches de la promotion économique, touristique, transport, pour n'en citer que quelques une, mais participe activement dans les diverses commissions.
- Constitue le lien entre l'Etat de Fribourg et le district en collaboration avec la Préfecture.
- Propose et préavise les clés de répartition financière dans le cadre des diverses associations de communes, comme le CO, les EMS, etc.

Pour conclure : des questions, des soucis, le besoin de solutions qui peuvent intéresser la majorité des communes du district? Prenez contact avec Ascobroye, c/o COREB, Rue de Savoie 1, 1530 Payerne.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan le remercie et donne directement la parole à M. Pierre-André Arm.

La Coreb, c'est tout d'abord, 2 districts : La Broye (FR) avec 27'000 hab. et la Broye-Vully (VD) avec 37'000 hab. Cela représente 67 communes et 65'000 habitants env.

Quatre villes : Moudon, Payerne, Estavayer-le-Lac et Avenches.

Une situation géographique centrale, à cheval sur deux cantons VD et FR, un destin commun ...

La Communauté régionale de la Broye a été fondée en 1988. Les 2 cantons VD et FR ont confirmé en août 1995 la reconnaissance de la COREB comme interlocuteur privilégié. La COREB est une association de droit privé (art. 60 ss du Code civil suisse).

Les buts :

- L'étude et la promotion d'un développement et d'un aménagement régional harmonieux.
- Favoriser la prise de conscience des intérêts communs de la région et soutient leur promotion.

Les membres :

- Associations régionales des districts :
 - ARBV – Association Région Broye-Vully (communes, entreprises et membres privés).
 - Ascobroye – Association des communes du district de la Broye fribourgeoise (communes uniquement)

Diagnostic concernant la qualité du territoire :

- Agriculture avec productivité élevée
- Pendularisme
- Croissance démographique et équilibre générationnel
- Nombre important de centres (Avenches, Payerne, Estavayer-le-Lac, Moudon), mais de petite taille.
- Desserte de l'A1
- Densités d'habitation faibles
- Part importante des transports par TIM
- Déficit de transports publics

Qualité de l'économie régionale :

- Région moyenne
- Secteur primaire et secondaires relativement élevés
- Secteur tertiaire en-dessous de la moyenne
- Industries : rattachées à des grandes structures avec pouvoir de décision en dehors de la région
- Industries hétérogènes, sans véritable profil propre à la région

DATE : 26 septembre 2012

- Secteur secondaire en légère perte d'effectifs, mais la croissance a repris depuis les années 2000
- Secteur tertiaire en légère augmentation d'effectifs

Agriculture

- Place importante par rapport à la moyenne suisse
- Exploitations de grande taille
- Productive, bien positionnée pour s'adapter aux mutations
- Affinement de la production et création de chaînes de valeur ajoutée (tourisme-énergie) à grand potentiel

Secondaire

- Place importante dans l'économie régionale mais peu profilée
- Diversité des branches élevée
- En progression

Tertiaire

- En-dessous de la moyenne suisse (50% contre 70%)
- Part élevée d'emplois peu qualifiés
- Part faible dans les centres
- En progression

Tourisme

- Part peu importante, mais offre diversifiée pour le domaine des loisirs
- Pas une région homogène du point de vue touristique
- Tourisme lacustre, de terroir, d'événements et de parcs, patrimonial
- Hétérogénéité des structures – 3 offices du tourisme

La Broye et ses forces

- Santé démographique
- Aménités dans centres régionaux
- Paysage rural intact
- Qualité de vie
- Proximité des agglomérations
- Réseau routier performant
- Existence d'un réseau ferroviaire comme épine dorsale des TP
- Tradition industrielle, présence de sites de production
- Richesse des sites touristiques
- Agriculture performante, plutôt résistante aux mutations en cours (Politique agricole 2011 et ss)
- Proximité de l'offre de formation supérieure

La Broye et ses faiblesses

- Petites tailles des centres
- Étalement urbain et mobilité élevée
- Connexions TP vers les agglomérations
- Réseau de rabattement (entre les centres régionaux et les autres parties du territoire)
- Transports lacustres pour plaisance principalement
- Nombre important d'activités économiques à faible valeur ajoutée
- Peu de centres de décision économiques dans la région (économie dépendante)
- Faible importance du secteur tertiaire
- Hétérogénéité de l'offre touristique

DATE : 26 septembre 2012

La Broye et ses opportunités

- Attractivité pour le résidentiel
- Potentiel de développement des centres
- Possibilité d'anticiper l'étalement urbain
- Développement du déplacement intermodal grâce à l'amélioration de l'offre TP dans les agglomérations (RER BE, FR, VD, M2)
- Engagement actuel de la Région pour les TP
- Bonnes conditions pour mobilité douce (territoire de plaine)
- Potentiel pour l'économie résidentielle
- Création de l'Aéropôle
- Développement des zones stratégiques importantes
- Correction en cours de l'image économique régionale («Air Medical/Nespresso»)

La Broye et ses risques

- Intensification de l'étalement urbain et dégradation du paysage
- Difficultés pour trouver des accords pour le partage de l'équipement public et des retombées du développement
- Dépendance accrue aux TIM (part modale de plus de 90%)
- Sous-utilisation de l'offre TP
- Braderie des terrains constructibles
- Bénéfices et nuisances non partagés

Les enjeux de la stratégie économique régionale :

- Développement équilibré et respectueux de la qualité de vie, maintien de l'attractivité de la région pour les générations futures
- S'émanciper par rapport aux agglomérations
- Renforcer les centres régionaux
- Renforcer la base économique et la consommation à l'intérieur par des services de proximité
- Utilisation parcimonieuse du sol
- Favoriser le développement à long terme, avec des installations à bonne valeur ajoutée
- Maîtriser les grands générateurs de trafic

La stratégie économique régionale :

- Mot-clé : création d'emplois
- Consolider la diversité économique, en intensifiant les activités
- Secteur industriel : haute technologie et valeur ajoutée
- Agriculture : affinement de la production régionale synergies avec d'autres branches
- Tourisme : conception concertée et mise en réseau
- Tertiaire : création et valorisation d'activités de taille modeste et services de proximité

Les enjeux :

- **Enjeux d'aménagement du territoire** : Renforcer le centre régional de Payerne, avec Estavayer-le-Lac ; renforcer également les centres locaux d'Avenches et Moudon-Lucens; définir les types de développement souhaités pour l'habitat et se donner les moyens de maîtriser ce développement.
- **Enjeux en matière de transports** : Développer les transports publics (offres, performances, horaires) pour permettre aux pendulaires travaillant dans les grands centres de se rendre à leur travail en transports publics. Répondre aux exigences des PDCant. Assurer le maintien en bon état de l'infrastructure routière pour ceux qui n'ont pas accès aux transports publics.

DATE : 26 septembre 2012

Les enjeux dans l'immédiat :

- Concrétiser le projet d'Aéropôle et l'ouverture à l'aviation civile de l'aérodrome militaire avec un règlement d'exploitation approuvé. 2 projets en un : Aéropôle II est prêt à accueillir des activités économiques, alors que Aéropôle I doit encore patienter d'obtenir l'accord concernant son règlement d'exploitation.
- Concrétiser les projets sérieux qui sont devant notre porte : bâtiment de Speedwings, PDR Broye, mise en valeur des sites d'importance régionale.
- Démontrer notre capacité à réaliser des projets ambitieux et porteurs d'avenir pour toute la région, répondant aux besoins des broyards et des entreprises et respectueux de du principe de développement durable.

Collaboration intercantonale impérative :

- Le développement de la Broye est en marche
- Concertation intercommunale impérative
- Collaborations intercommunales et intercantionales impératives
- Aboutir avec les projets et les zones d'importance prépondérante (Aéropôle, Rose de la Broye, zones d'Avenches et de Moudon, zone Vully-Basse-Broye)
- Développer des grands projets fédérateurs
- Développement harmonieux – qualité de vie

Fonds de développement régional :

- Fonds solidaire
- Projets novateurs, création ou maintien d'emplois
- Non-concurrence
- Bon levier pour attirer des entreprises ou concrétiser des projets
- Une quinzaine de projets aidés ces 4 dernières années
- De nombreuses régions nous envient cet outil car conscience que cela permet à la région de s'investir et de montrer son intérêt.

Plan directeur régional - enjeux :

- **Urbanisation** : trouver une structure urbaine spécifique et une hiérarchie des centres
- **Nature et paysage** : connexions entre milieux naturels et renaturation de cours d'eau. Maintien de la qualité de la région → atout
- **Mobilité** : coordination intercantonale et coordination avec l'urbanisation
- **Économie** : économie diversifiée et de qualité. Développement concerté
- **Loisirs et tourisme** : développement de l'offre touristique pour des vacances actives

Projet intercantonal :

Zone industrielle Basse-Broye-Vully

Situation initiale : St-Aubin (FR) : Zone commerciale légalisée. Situation inadéquate
Vully-les-Lacs : grande fusion de 7 communes avec des projets ambitieux, dont une zone d'activité

Projet : Mise en commun pour la création d'une seule zone intercommunale et intercantonale d'ampleur régionale
Proposition de collaboration à toutes les communes environnantes.

Mobilité – transports publics

Broye : région à densité de population faible

DATE : 26 septembre 2012

Mobilité : un enjeu majeur

Objectifs :

Meilleure harmonisation Vaud-Fribourg

Amélioration de l'offre (RER FR, RER VD, intégration dans le réseau national, bus pour capillariser vers les gares et les centres

Amélioration de la demande

Sensibilisation

Projets en cours

Grands projets industriels ou économiques en cours

- ❖ Aéroport
- ❖ Zone stratégique Rose de la Broye
- ❖ Zone Basse-Broye Vully
- ❖ IKEA
- ❖ Zone de la gare et Bronjon Moudon
- ❖ Mise en valeur zone Avenches

Tourisme : intensification des collaborations et amélioration de l'offre

- ❖ Continuation et intensifications des collaborations broyardes
- ❖ Accroissement des collaborations avec d'autres régions (Morat, Yverdon, 3 Lacs)
- ❖ Actions communes de promotion (LUGA)
- ❖ Création de produits touristiques (hébergement, tourisme doux,...)

Collaborations et intercantonalité

- ❖ App-App
- ❖ Patinoire broyarde
- ❖ Ecoles primaires
- ❖ Ecole professionnelle
- ❖ Participation à la Région Capitale Suisse
- ❖ SEMO
- ❖ Renaturation de la Broye
- ❖ etc.

Travaux perpétuels

Guichet entreprises

- BD terrains et bâtiments
- Accueil entreprises et accompagnement
- Contact entre communes et cantons
- Aide à projet – fonds de développement régional
- Recherche de solutions par la connaissance du terrain
- Conseil
- Facilitateur de projets privés ou publics

En conclusion :

- ✓ Une Broye unie face à des défis de dimensions mondiales
- ✓ La concurrence à l'intérieur de la région est nocive
- ✓ Fusions de communes ou collaborations intercommunales
- ✓ Répercussions régionales avérées
- ✓ Projets d'équipements publics dans les centres
- ✓ Qualité de vie et du paysage

DATE : 26 septembre 2012

- ✓ Exemples démontrés de collaborations intercommunales et intercantionales (HIB – GYB – rampe à betteraves – App-App, etc.)

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie les 2 orateurs pour leur exposé et donne la parole aux Conseillers Généraux.

M. Fabrice Bersier demande comment cela se passe au niveau de la Coreb et plus particulièrement le prélèvement des cotisations pour le développement.

M. Pierre-André Arm répond que les cotisations proviennent des associations régionales vaudoises et fribourgeoises. Les membres sont des privés et les 2 associations. Les communes cotisent à Ascobroye et cette dernière cotise à la Coreb à raison de Fr. 8.50 par habitant. Il y a également des cotisations cantonales. Le budget s'élève à environ Fr. 900'000.-. Le fonds de développement est financé à raison de Fr. 2.- par habitant. La majorité des aides est faite sous forme de prêts.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande si cette diversification au niveau des projets ou ces activités ne porte-t-elle pas le risque à court ou moyen terme de se perdre dans ces priorités.

M. Pierre-André Arm répond que oui. D'ailleurs le comité directeur a fait un travail afin de recadrer ses priorités dans les projets. La difficulté qu'il y a c'est que la Coreb est le seul organe régional intercommunal.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande, au point de vue mobilité et création d'emploi, est-ce que la création d'emploi dans la Broye ne serait pas une solution à notre manque de mobilité actuelle. A son avis le manque de mobilité actuelle est plutôt de l'intercantonal que de l'interrégional au niveau broyard.

M. Pierre-André Arm rejoint ses propos. Actuellement nous avons un très gros attrait pour du résidentiel. Pour lui il faut avoir un certain équilibre entre le résidentiel et les places de travail. Est-ce la solution à notre problème de mobilité, ce n'est pas sûr.

M. Georges Berger relève que selon lui, les 2 associations ont le même but finalement. Est-ce que les 2 associations ne font pas doublon ?

M. Othmar Gassmann répond qu'effectivement c'est la question que se posent les 2 associations côté vaudoise et fribourgeoise. C'est également un débat qui a déjà eu lieu au sein du comité. Certains buts ont été transmis à la Coreb et c'est elle qui s'occupe de l'économie, du tourisme, des transports mais Ascobroye y participe également par le biais des commissions et des groupes de travail.

M. Laurent Overney demande pourquoi, sur l'aéropôle, qui est équipée, aucun projet ne démarre ?

M. Pierre-André Arm répond que les aéropôles ont une destination à but premier militaire. Pour pouvoir avoir du civil, il faut que le règlement d'exploitation soit approuvé, ce qui est la clé du développement. Tant que ce règlement n'est pas signé, il est difficile de développer.

M. Vincent Grandgirard relève que certains projets qui sont soutenus par la Coreb ou un organe de promotion, semblent avoir une image plutôt négative par rapport au discours que l'on a entendu. Il pense à Ikéa, Lidl, qui ne semblent pas soutenus notamment

DATE : 26 septembre 2012

par la Commune de Payerne pour ce qui est d'Ikéo qui rencontre de nombreux obstacles à leur projet.

M. Pierre-André Arm répond qu'en ce qui concerne le projet Lidl, tout d'abord ce n'est pas un magasin mais une entreprise qui gèrerait 150 emplois. Cette entreprise a besoin d'un accès à son entreprise car la route de Bussy est déjà passablement surchargée. L'idée est de faire une route qui serait utilisée dans les projets « Rose de la Broye » et qui serait financée par Lidl. Concernant Ikéo, les grands générateurs de trafic, ce n'est pas ce que l'on souhaite avoir dans la région. On peut imaginer qu'il y ait des commerces à grande génération de trafic qui viennent s'implanter dans la région mais ces dernières sont soumises à certains critères et exigences qui sont fixés dans le plan directeur régional. Le dossier Ikéo est actuellement en examen préalable et se trouve au bureau de la Coreb pour y donner un préavis.

M. Benoît Rossier demande, à moyen terme, combien de communes voit la Coreb pour la Broye ? Si l'on prend en compte la stratégie, l'idée c'est de regrouper les activités économiques dans les zones d'activité prioritaires et d'avoir des grosses communes qui pilotent tout.

M. Pierre-André Arm répond que pas spécialement, on veut au contraire sortir de cela, comme par exemple si l'on prend le projet Broye-Vully, les communes ne sont pas touchées au point de vue territorial par le projet mais il s'agit de créer une société qui va s'occuper d'encaisser les impôts, les taxes et la vente des terrains.

Plus de questions, M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie les intervenants et propose de passer au point

4. APPROBATION DES CLES DE REPARTITION DU CO ET DE L'ASSOCIATION MEDICO-SOCIALE

M. le Président Jean-Gabriel Meylan nous fait part que nous avons deux points dont le principe est identique et la répartition au prorata de la population légale et au prorata de la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal.

4.1. Clé de répartition du Cycle d'orientation de la Broye et de la commune de Villarepos

« Révision des statuts de l'association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos, mode de répartition des frais (art. 24), présentation et adoption »

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière. Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole à Mme la Syndique Nadia Savary.

Mme Nadia Savary rappelle que le sujet est déjà connu et a déjà été débattu au sein du Conseil Général. Elle nous fait donc une explication succincte et commune pour les 2 associations dès lors que les deux assemblées des délégués ont opté pour la même clé de répartition.

Les communes d'Estavayer-le-lac, Domdidier et Cheyres ayant refusé la clé de répartition de l'association médico-social et aucune décision ayant pu être prise pour l'association du CO, un deuxième tour de round a dû être effectué pour les deux associations. Le compromis a abouti sur cette réflexion : une même clé de répartition pour les deux structures : 55% population légale et 45% population légale pondérée par l'IPF. Cela représentera pour notre

DATE : 26 septembre 2012

commune une hausse au fonctionnement de 1,39% pour le CO et 0,18% pour les homes. Cette clé a été approuvée par les différentes assemblées des délégués le 28 juin dernier à une grande majorité. A noter que la limite d'emprunt, quant à elle avait passé la rampe et ne sera donc pas soumise à une nouvelle approbation. Fort du consensus trouvé, le CC vous demande d'approuver mais séparément, car deux associations distinctes, la modification de ces statuts.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan la remercie et donne la parole aux différents représentants des groupes :

Mme Séverine Berger nous informe que le groupe « Unité communale » accepte à l'unanimité des personnes présentes les clés de répartition de l'association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos.

Mme Marie-Claude Borgognon nous informe qu'après avoir étudié les nouvelles clés de répartition du CO, le groupe « Unis pour Cugy » est favorable aux nouvelles dispositions.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti Socialiste » est favorable à la nouvelle clé de répartition de l'association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan soumet ce point 4.1. Révision des statuts de l'association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos, mode de répartition des frais (art. 24), au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La révision des statuts de l'association du cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos, mode de répartition des frais (art. 24), est acceptée à l'unanimité.

4.2. Clé de répartition de l'Association médico-sociale de la Broye

« Révision des statuts de l'association des communes pour l'organisation-médico-sociale du district de la Broye, clés de répartition des charges (art. 32, 33 et 34), présentation et adoption »

M. le Président Jean-Gabriel Meylan demande s'il y a des remarques concernant l'entrée en matière. Ceci n'étant pas le cas, il donne la parole aux différents représentants des groupes :

Mme Séverine Berger nous informe que le groupe « Unité communale » accepte à l'unanimité des personnes présentes les clés de répartition de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye.

Mme Marie-Claude Borgognon nous informe qu'après avoir étudié les nouvelles clés de répartition de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye, le groupe « Unis pour Cugy » est favorable aux nouvelles dispositions.

M. Jean-Denis Borgognon nous informe que le groupe « Parti Socialiste » est favorable à la nouvelle clé de répartition de l'association des communes pour l'organisation médico-sociale du district de la Broye.

DATE : 26 septembre 2012

M. le Président Jean-Gabriel Meylan soumet ce point 4.2. Révision des statuts de l'association des communes pour l'organisation-médico-sociale du district de la Broye, clés de répartition des charges (art. 32, 33 et 34), au vote.

Vote :

Approbation : 30 Avis contraire : 0 Abstention : 0

La révision des statuts de l'association des communes pour l'organisation-médico-sociale du district de la Broye, clés de répartition des charges (art. 32, 33 et 34), est acceptée à l'unanimité.

5. PRESENTATION DES PLANIFICATIONS FINANCIERES 2013-2017

M. le Président Jean-Gabriel Meylan fait remarquer que la planification financière est un instrument de gestion pure permettant en regard de la situation économique actuelle de notre commune, de compléter des investissements prévus, connus et chiffrés, de nous renseigner sur l'état de nos finances et de notre capacité d'investissement. En tant qu'instrument de gestion et de conduite, l'établissement et l'adoption du plan financier est de la compétence du Conseil Communal. Le Conseil Général n'a pas à approuver le plan financier présenté par le Conseil Communal mais peut bien évidemment faire part de ses sentiments. A noter que certaines nouvelles charges cantonales dévolues aux communes ne sont pas encore quantifiables. Celles-ci pourraient impacter notre budget de manière sensible telles que les structures d'accueil de la petite enfance, allocations cantonales de maternité ou prestations complémentaires pour les familles.

Il donne la parole à Mme la Syndique pour des informations complémentaires.

Mme Nadia Savary nous informe qu'elle ne reviendra pas sur les explications techniques et le but d'une planification financière. Avec le recul d'une année, tout un chacun en a bien compris son mécanisme : elle reste un outil de travail et en aucune manière ne remplace un budget qui du reste peut s'avérer différent. La planification financière est une analyse de la gestion des finances communales pour les cinq prochaines années et ainsi permet, de pouvoir se poser les bonnes questions pour élaborer des objectifs stratégiques.

Comme il est mentionné dans le message et ce n'est pas une surprise pour le CC, la planification financière ne reflète en aucun cas de beaux jours à venir, même plus de belles années à venir. Si ce n'est pas une surprise pour le CC, cela ne doit pas l'être pour le CG non plus, ni pour les citoyens, car cela fait déjà 4 ans que le CC informe régulièrement, par le biais de, anciennement l'assemblée, du CG et du journal communal de l'état préoccupant de nos finances.

Le tableau de la MNA est présenté au beamer. Mme Savary précise que la MNA tient compte des amortissements obligatoires que le canton nous donne selon la loi sur les communes et tient également compte des investissements planifiés par la commune.

Avec un taux d'imposition actuel à 80%, nous nous retrouvons avec une planification financière pour l'année 2013 à un déficit de Fr. 395'338.59, ce qui représente 7,98% du total des charges de la planification de fonctionnement qui est au-delà de la loi sur les communes qui autorise un déficit de 5% sans quoi nous devons augmenter les impôts communaux.

Dès lors, si nous augmentons les impôts de Fr. 0.10, nous nous retrouvons avec un déficit de Fr. 129'645.88, soit 2,61%, alors que si nous augmentons les impôts de Fr. 0.20, nous dégageons un bénéfice de Fr. 136'046.83. Même si cela reste une projection, le CC est très pessimiste quant à l'élaboration du budget 2013. En effet, la planification financière 2011-2016 était bien meilleure que le budget 2012.

Concernant les investissements planifiés, il y a eu beaucoup de changement par rapport à nos finances. Elle rend toutefois attentifs les conseillers que nous sommes à l'aube du budget 2013. Ce n'est pas pour autant que les montants mentionnés dans la planification

DATE : 26 septembre 2012

feront partie du budget 2013. Cela dépend de l'élaboration du budget 2013. Nous ne sommes pas encore prêts à décider maintenant des investissements 2013 ; cela reste une planification.

Concernant les croix indiquées sous certaines dépenses, le Conseil Communal souhaiterait mettre des chiffres sous ces dépenses mais à l'heure actuelle, cela n'est pas possible de chiffrer. Cela dit, il est important de signaler qu'il y aura éventuellement un investissement.

En l'état actuel de ces deux planifications financières, le CC apporte ses conclusions:

Les charges liées régionales et cantonales augmentent sans cesse et laisseront de moins en moins de marge de manœuvre, déjà qu'elle n'est pas excessive !! Les dépenses ont été réparties par secteur, canton, commune et région et des pourcentages ont été établis. Les charges liées du canton représentent 52% du ménage communal et les charges liées régionales 23% du ménage communal. Reste donc 25% pour le ménage propre de la commune.

Trouver encore des moyens pour économiser sur le ménage communal deviendra un véritable casse-tête chinois, car comme déjà dit, depuis 4 ans, le crayon rouge remplit son rôle et il est autant large qu'un stabilo.

Les recettes fiscales physiques et morales ont encore diminué. Pour info, le canton proposait une hausse des recettes fiscales 2012 de 8,3%, et au vu des calculs établis par la boursière, le Conseil Communal a décidé de couper la poire en deux et de mettre une hausse de 4% et malgré cette décision, nous allons probablement nous retrouver encore en dessous de cette évaluation.

Par conséquent, le Conseil Communal va continuer durant cette législature d'entreprendre les mesures suivantes :

- Proposer au Conseil Général une hausse d'impôts en 2013, le montant de cette augmentation n'est pas encore défini, il dépendra de l'élaboration du budget 2013 qui est, à l'heure actuelle inconnu, nous avons encore trop peu d'éléments.
- Etudier d'autres moyens de trouver des recettes.
- Continuer à être très vigilants sur les dépenses strictement propres aux charges communales.
- Ne proposer au Conseil Général que des investissements auxquels on n'échappe pas ou des investissements pour lesquels il y aurait une opportunité vraiment justifiée.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie Mme Nadia Savary pour ces explications et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Jean-Pierre Grandgirard, président de la commission financière, nous informe que cette dernière a examiné la planification financière pour les années 2013-2017. Cette planification est basée sur les comptes communaux des années 2007-2011 ainsi que sur les investissements que la commune aimerait réaliser jusqu'en 2017. Si la démarche est juste et réaliste, nous constatons que le résultat, soit le cash flow et de la marge nette d'autofinancement restent très préoccupants.

Vu la situation financière de la commune, on constate que le Conseil Communal a déjà modifié, décalé, voire même supprimé certains investissements, par rapport à la planification de l'année passée.

La commission financière souhaiterait voir apparaître des chiffres, même approximatifs, en place des croix mentionnées dans le plan. Ces chiffres peuvent considérablement changer les comptes de fonctionnement.

Malgré les efforts mis en place par l'exécutif, la CF est consciente que la planification financière 2013-2017 n'est toujours pas saine, mais elle reste toutefois relative, étant donné qu'elle est étudiée et corrigée chaque année.

DATE : 26 septembre 2012

Concernant les comptes de fonctionnement, les prévisions des résultats restent très négatives, malgré une augmentation d'impôts à prévoir en votation cette année encore. Il faudra également trouver des moyens pour économiser sur le ménage communal. Suite à ces constatations, la CF donne un préavis favorable, souhaitant que des mesures concrètes soient prises cette année.

M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole au Conseil Général tout en sachant que la planification financière a été très travaillée au sein des groupes.

Pas de questions ou remarques, on passe au point

6. PRESENTATION DE LA REVISION GENERALE DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

M. le Président Jean-Gabriel Meylan informe les conseillers que ce point du jour est purement informatif et qu'aucune décision ne sera prise ce soir. Il donne la parole à M. Bernard Grandgirard, conseiller communal responsable du dicastère, pour la présentation.

M. Bernard Grandgirard nous présente l'avancement du dossier de la révision du plan d'aménagement local qui fait suite à la séance d'information à la population qui a eu lieu hier soir. Il explique que si M. Roger Corminboeuf, urbaniste, n'est pas présent ce soir, c'est que suite aux échos reçus de la séance d'information et par souci d'économie, le Conseil Communal a décidé de ne pas le convoquer pour la séance de ce soir.

Présentation du PAL :

Historique :

- PAL Cugy (approbation en 1999)
- PAL Vesin (approbation en 1983 + révision partielle en 1997)
- L Co (art. 141¹) Unification des règlements dans un délai de 2 ans
- LATeC (art. 34³) Révision au moins tous les 15 ans
- LATeC 2010 → Révision générale ou partielle dans un délai de 5 ans

→ RÉVISION GÉNÉRALE DU PAL

- Crédit d'investissement 2009/10/11: CHF 89'000.- / 2012: CHF 50'000.-
- Mandat urbaniste: Bureau Archam et Partenaires SA, M. Roger Corminboeuf
- Questionnaire à la population: 151 réponses (~20%)
- Analyse générale de l'état actuel du territoire communal:
 - Evolution de la population
 - Dimensionnement de la zone résidentielle et de la zone d'activités
 - Vocations de la Commune: agricole, artisanale/commerciale, résidentielle
- Participations: Conseil communal (autorité responsable)
Commission d'Aménagement
Urbaniste
Population

Il nous présente les différentes modifications apportées au PAL entre le dossier qui a été soumis à l'examen préalable et qui sera mis à l'enquête publique. Cette présentation sera disponible sur le site Internet de la commune dès la fin de la semaine ainsi que la présentation de M. Grandgirard, qui se résume comme suit :

Présentation du dossier soumis à l'enquête publique

DATE : 26 septembre 2012

→ **Plan communal des énergies**

- Affiliation à l'association Cité de l'énergie
- Mandat au bureau Bio-Eco
- Plan communal des énergies :
 - Etat des lieux
 - Carte des secteurs énergétiques
 - Définition politique énergie-climat (catalogue de mesures)
 - Mise en œuvre et suivi des résultats
 - Labellisation et re-audit

→ **Constatation de la nature forestière**

- Constatation effectuée, enquête terminée

Suite de la procédure

- Information du SBC aux propriétaires des immeubles recensés → le mardi 16.10.2012
- Achèvement de l'adaptation de l'ensemble du dossier
- Signature des conventions
- Mise à l'enquête publique
- Consultation du dossier durant l'enquête
- Soirée de consultation avec urbaniste
- Traitement des éventuelles oppositions
- Envoi du dossier à la DAEC pour approbation

M. le Président Jean-Gabriel Meylan remercie M. Grandgirard pour sa présentation et donne la parole au Conseil Général.

Mme Vanessa Currat demande si l'on peut voir le plan de la mobilité.

M. Bernard Grandgirard répond que oui et ce dernier est présenté et commenté au moyen du beamer. Ce plan regroupe des différents moyens de transports ainsi que les chemins pédestres existants. Ce plan de la mobilité fait partie du plan directeur, lequel n'est pas opposable. C'est un outil de planification.

M. Jacques Monnard pense qu'au niveau de la mobilité, il serait bien de prévoir de pouvoir rallier nos deux villages et villages voisins, par des sentiers piétons, voir des bandes cyclables qui soient hors de danger pour les utilisateurs.

M. Bernard Grandgirard répond que cela fait partie du plan de la mobilité ; un article en fait mention dans le rapport → amélioration de la jonction entre les villages de Cugy, Vesin et Les Montets. On parle toutefois des routes cantonales.

Plus de questions ou remarques on passe au point

7. INFORMATIONS COMMUNALES

M. le Président Jean-Gabriel Meylan donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

Mme Nadia Savary donne quelques informations notamment sur :

- Le plan de fusions établi par les Préfets du canton est sorti aux environs de la mi-juillet. Le plan nous concernant réunit les communes de Cugy, les Montets, Fétigny, Ménières et Nuvilly. Chaque commune s'est déterminée sur ce choix et à ce jour, les cinq exécutifs

DATE : 26 septembre 2012

communaux souhaitent se mettre autour de la table et entrer en matière. D'ici fin novembre, une première séance aura lieu en présence du Préfet dans le but de prendre connaissance de tous les avis émis et d'établir clairement la démarche à entreprendre.

- « Un geste pour la forêt » : 5 membres du CG avec le soutien de la commune organiseront le 6 octobre une matinée nettoyage de forêt. Elle débutera à 9h30 et se terminera pour celles et ceux qui le souhaitent par une soupe, concoctée par M. Jean-Pierre Grandgirard, aux alentours de midi.
Un tout-ménage sera distribué et tous les détails y figureront. Le Conseil Communal remercie d'ores et déjà ces cinq personnes, leur souhaite d'ores et déjà plein succès dans leur organisation et invite tout le monde à y participer, autrement dire, à faire « un geste pour la forêt » !!
- Le journal communal « Le Lien » paraîtra aux alentours du 10 octobre prochain. Il aura une nouvelle mise en page et pour cela, elle remercie Mme Aurélie Haenni pour son travail.

M. Bernard Grandgirard nous informe qu'en ce qui concerne la construction de l'immeuble à appartement protégés qui est resté en stand-by depuis quelques mois. Nous attendions une réponse importante d'un propriétaire voisin qui permettait de faire un aménagement d'une certaine manière et avec synergie. Cette réponse nous est arrivée lundi dernier. Par conséquent, le Conseil Communal va aller de l'avant avec ce projet et dans un premier temps, un entretien aura lieu avec une société du village, société proche également de ces terrains. Ensuite il y aura la mise en place d'une structure afin de dynamiser ce projet.

M. Marc Fontaine nous informe que suite à l'intervention de M. Pierre-André Grandgirard, lors de la séance du CG du 4 juillet dernier, relative à des coupes de bois sur la commune de Payerne, au stand de tir des Avanturies, le Conseil Communal a écrit un courrier au Service des forêts, de la faune et de la nature. Il nous donne connaissance de la réponse qui nous informe que la forêt entourant le stand de tir des Avanturies appartient à la commune de Payerne, composée en grande partie de peupliers arrivés à maturité. Il s'agit donc d'une coupe de rajeunissement. Pour ce qui est des mesures de réduction des nuisances, ce n'est pas de leur ressort et ne ils ne savent pas si le propriétaire du stand, la Confédération Suisse, a prévu de faire quelque chose.

Mme Marielle Corboz nous donne quelques informations sur les résultats de l'enquête effectuée sur les besoins d'accueil extra familial. Pour mémoire, la loi cantonale du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour vise à garantir l'offre d'un nombre suffisant de places d'accueil permettant la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Dans ce cadre, les communes sont tenues notamment de procéder à l'évaluation des besoins, évaluation menée cette année dans la commune de Cugy auprès de l'ensemble des ménages ayant des enfants en âge préscolaire et en âge de scolarité infantine et primaire.

62.5% des familles de la commune de Cugy ont rendu réponse, soit 70 questionnaires en retour pour 112 envoyés. Elles représentent 122 enfants sur les 195 en âge préscolaire ou en âge de scolarité infantine et primaire (qui auront de 4 à 12 ans à la rentrée 2013/2014) que compte la commune (35 enfants en âge préscolaire et 87 enfants en âge de scolarité infantine et primaire).

Les résultats de cette enquête révèlent une demande, certes existante, mais insuffisante pour créer une structure d'accueil préscolaire. En effet, sur 33 familles ayant répondu aux questions sur les offres de garde supplémentaire pour les enfants en âge préscolaire, 3 ménages représentant une totalité de 7 enfants ont exprimé leur insatisfaction en la matière. En revanche, les résultats de l'enquête démontrent des besoins évidents en places d'accueil extrascolaire. Sur 70 familles ayant répondu aux questions sur les besoins de

DATE : 26 septembre 2012

prise en charge extrascolaire, 25 familles représentant une totalité de 38 enfants seraient prêtes à inscrire leurs enfants dans une telle structure.

En conséquence, le conseil communal de Cugy va dans le sens de la création d'une structure d'accueil extrascolaire avec une ouverture prévue à la prochaine rentrée scolaire 2013, pour autant que le nombre d'inscriptions soit suffisant.

Concernant la prise en charge des enfants pendant les vacances scolaires, 15 familles pour une totalité de 25 enfants la souhaitent. Pour l'instant, et même si le conseil communal est sensible à la demande exprimée, aucune structure d'accueil pendant les vacances scolaires n'est prévue. Afin de mettre en place le projet, le conseil communal nommera très prochainement un groupe de travail pour l'extrascolaire parmi les 15 personnes qui ont marqué leur intérêt à en faire partie. Nous nous engagerons bien sûrs à remplacer rapidement les croix dans la planification financière par des chiffres. A noter que nous pourrions bénéficier de subventions incitatives de la part du canton jusqu'en 2014 en plus des subventions de l'OFAS. Les résultats de cette enquête seront communiqués à la population par le biais du Lien et par le site internet communal.

M. Dominique Torche demande si le Conseil Communal a prévu, dans le cadre de la mise en place des structures d'accueil, d'attendre le budget avant de faire quoi que ce soit ? Il n'y a donc aucune information à la population avant la décision du Conseil Général ?

Mme Nadia Savary répond que l'on ne va pas donner les chiffres du budget à la population. Ce qu'on va leur donner c'est les résultats du sondage qui a été présenté ce soir. On se doit d'informer la population sur le résultat du sondage.

M. Dominique Torche précise alors qu'il n'y aura pas de création de groupe avant l'approbation du budget ?

Mme Nadia Savary répond que l'étude doit se poursuivre. Il faudra bien que l'on ait des chiffres pour aboutir à l'étude. De toute façon la structure devra s'ouvrir et pour cela nous devons aller jusqu'au bout de l'étude.

M. Dominique Torche ne voudrait pas que le Conseil Communal prenne trop d'initiative dans ce dossier avant la présentation du budget.

M. Alain Bürgy répond à la demande de Mme Vanessa Currat, formulée le 4 juillet dernier, par rapport au statut de la route cantonale traversant Vesin. La question a été posée aux instances compétentes et la route traversant Vesin est une route principale suisse non subventionnée à axe secondaire. D'autre part, un courrier a été adressé au Service de la mobilité au sujet de la restriction de circulation des véhicules la nuit. Nous n'avons pas encore reçu de réponse à ce jour.

8. DIVERS

La parole est donnée aux membres du Conseil général.

M. Olivier Vonlanthen relève qu'en ce qui concerne les travaux effectués dans notre village, notamment pour les immeubles de la Vaudoise, les horaires de travail ne sont pas respectés, ce eu égard à l'article qui avait paru dans le journal communal. Est-ce que le Conseil Communal en a informé cette entreprise ?

Mme Nadia Savary répond que le Conseil Communal n'était pas au courant mais va y remédier.

DATE : 26 septembre 2012

M. Guido Flammer nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » propose d'étudier, pour le budget 2013, les points suivants :

- Abandonner l'entretien des terrains qui se faisait par les agriculteurs sans frais pour la commune.
- Abandonner l'entretien des gargouilles et des banquettes des chemins de remaniement qui devrait se faire par les propriétaires des terrains avoisinants.
- Pas parlé lors du rapport d'investissement : recettes du bûcheronnage, peut-être vaut-il la peine d'abandonner et par contre faire des travaux plus valorisants financièrement pour la commune par les employés communaux comme :
 - Concergerie de l'école (budget Fr. 20'000.-)
 - Salle, buvette, terrain (budget Fr. 15'000.-)
 - Salle polyvalente (budget Fr. 11'000.-)
- Ou peut-être cela vaut la peine de faire une isolation périphérique à l'une ou l'autre façade du complexe communal.

Mme Nadia Savary répond que le Conseil Communal prend acte de ces remarques et fera part de ses réflexions lors d'une prochaine séance du Conseil Général.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jean-Gabriel Meylan, remercie les conseillers généraux, le conseil communal, la presse et le public pour leur attention et leur participation active et leur donne rendez-vous à la journée en forêt du 6 octobre prochain et pour la prochaine séance le mercredi 19 décembre 2012. Il leur souhaite une excellente fin et soirée en les invitant à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 22 h 40

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

Jean-Gabriel Meylan

La Secrétaire :

Sylvia Bersier